



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/C.12/Q/KYRG/1  
10 décembre 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMITÉ DES DROITS ÉCONOMIQUES,  
SOCIAUX ET CULTURELS

Groupe de travail de présession  
6-10 décembre 1999

APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF  
AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Liste des points à traiter à l'occasion de l'examen du rapport initial  
du Kirghizistan concernant les droits visés aux articles premier à 15  
du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et  
culturels (E/1990/5/Add.42)

I. CADRE GÉNÉRAL DE MISE EN OEUVRE DU PACTE

1. Indiquer quels droits, parmi ceux énoncés dans le Pacte, sont garantis dans la Constitution kirghize de sorte que les personnes responsables du non-respect de ces droits puissent être poursuivies en justice. Les tribunaux ont-ils été saisis de cas de violation de ces droits ?
2. Le Gouvernement kirghize coopère-t-il avec des organismes de défense des droits de l'homme ? Existe-t-il des cadres de dialogue entre les organes gouvernementaux et ces organisations, et cette coopération se traduit-elle par des résultats concrets ?
3. Que fait le Gouvernement kirghize pour mettre en oeuvre les recommandations de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et, en particulier, le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ?
4. Les militants du Comité des droits de l'homme qui avaient été arrêtés avant le référendum constitutionnel ont-ils été remis en liberté ? Le Comité a-t-il été à nouveau autorisé ?

5. Le cas échéant, quelles mesures ont été prises pour lutter contre la corruption au cours de la période pendant laquelle le Président Akayev a interrompu, puis repris, les privatisations ?

II. POINTS RELATIFS AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU PACTE  
(Art. premier à 5)

Article 2.1 - Plein exercice des droits reconnus dans le Pacte

6. Indiquer quels ont été les succès et les difficultés enregistrés par le Gouvernement depuis l'indépendance en ce qui concerne la réalisation des droits consacrés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

7. La situation économique s'est-elle améliorée après la crise de 1998 ? Dans l'affirmative, décrire la situation en donnant des détails et indiquer, notamment, en quoi cette situation a affecté la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels.

Article 2.2 - Non-discrimination

8. Donner davantage d'informations sur l'application effective du principe énoncé à l'article 2.2 du Pacte et proclamé dans la Constitution kirghize, selon lequel les droits doivent être exercés sans discrimination fondée sur l'origine, le sexe, la race, la nationalité ou la langue. Ce principe est-il encore bafoué et quelles sont les mesures prises par les autorités à cet égard ? Donner des renseignements sur la situation de facto et de jure des personnes apatrides.

Article 3 - Égalité entre les hommes et les femmes

9. Existe-t-il des programmes à court ou long terme destinés à réduire le chômage des femmes, et en particulier les travailleuses qualifiées que les entreprises licencient avant les hommes lorsqu'elles réduisent leur production ?

10. Est-il envisagé de prendre des mesures particulières pour aider les femmes diplômées de l'enseignement secondaire ou supérieur à trouver du travail ?

11. Donner les raisons de la diminution du nombre des femmes inscrites dans des établissements d'enseignement supérieur.

Articles 4 et 5 - Limitation des droits et libertés

12. Donner davantage de renseignements sur les 207 fonctionnaires qui ont été condamnés à des sanctions disciplinaires en 1996/97 pour avoir porté atteinte à l'exercice des droits sociaux des citoyens. Quels étaient les droits sociaux en cause ? Quel était le rang hiérarchique des fonctionnaires responsables des violations ?

#### Article 5

13. Est-il arrivé que des tribunaux kirghizes prennent des décisions qui limitent ou violent les droits des citoyens reconnus dans le Pacte ? Décrire la procédure dont peuvent se prévaloir les citoyens pour faire appel de ce type de décision.

#### III. POINTS RELATIFS À DES DISPOSITIONS CONCRÈTES DU PACTE (Art. 6 à 15)

#### Article 6 - Droit au travail

14. Étant donné l'abondante description du chômage que contient le rapport, est-il réaliste d'envisager qu'il puisse être réduit dans les cinq prochaines années ? Quel rôle le secteur public et le secteur privé peuvent-ils jouer à cet égard ?

15. Donner des précisions sur les emplois "autorisés" et "non autorisés" et expliquer le lien entre ces types d'emploi et les activités "indépendantes" ou "salariables". Le droit kirghize contient-il une définition de ces catégories de travail ?

16. Donner davantage d'informations sur la portée des programmes d'aide à l'emploi conçus pour les personnes âgées. Comment s'articulent ces programmes avec les mesures obligatoires de retraite anticipée imposées à de nombreuses personnes ?

#### Article 7 - Droit à des conditions de travail justes et favorables

17. Existe-t-il des mécanismes administratifs permettant de surveiller et contrôler le respect des normes de santé et de sécurité garanties par le Code du travail kirghize ? Décrire les violations les plus courantes de l'article 281 du Code du travail.

18. Quelles mesures prend le Gouvernement pour réduire l'écart entre le salaire minimum et le niveau minimum du coût de la vie ?

19. Pour quels motifs autres que la maladie les citoyens peuvent-ils prendre un congé spécial et quel est le montant de la rémunération versée pour un tel congé en proportion du salaire ?

20. Quelle est la durée minimale du congé annuel ?

#### Article 8 - Droits syndicaux

21. Est-il arrivé que des travailleurs soient obligés d'adhérer à un syndicat et quelle est la position des autorités kirghizes à cet égard ?

22. Des syndicats ou d'autres organismes de la société civile ont-ils été interdits au Kirghizistan au nom de la sûreté de l'État, de l'ordre public, etc. ?

23. Quelles possibilités et garanties légales permettent aux syndicats et aux autres organismes de la société civile d'influencer la politique sociale appliquée par le Gouvernement kirghize ?

24. Combien y a-t-il eu de grèves au cours des cinq dernières années ? Par quels secteurs de la société ont-elles été faites et quelle a été l'attitude du Gouvernement ?

Article 9 - Droit à la sécurité sociale et aux assurances sociales

25. Décrire le régime de sécurité sociale applicable dans le secteur privé. Quelles sont ses caractéristiques et en quoi diffère-t-il du régime public ?

26. Qu'en est-il du plan de réforme salariale et des recommandations sur les solutions à apporter à la pauvreté que la Fédération des syndicats avait présentés au Gouvernement en 1996 et 1997 ?

27. Par quelles mesures le partenariat social entre le Gouvernement et les syndicats se traduit-il dans les domaines de la protection sociale et de la sécurité sociale ?

28. Le programme national de protection sociale en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées, dit programme "Ardager", complète-t-il ou remplace-t-il le système d'aide sociale ? Quels pourcentages de ces deux catégories de population sont-ils couverts par le programme "Ardager" et par qui et selon quels critères sont choisis les bénéficiaires ?

29. Existe-t-il des secteurs de la société qui ne sont pas couverts par la sécurité sociale ?

30. Commenter la phrase contenue dans le rapport sur le développement humain concernant le Kirghizistan (PNUD, 1998) selon laquelle l'État partie "n'est pas en mesure de fournir des garanties sociales à certaines catégories sociales, dont les indemnités de maternité, les allocations de chômage, les prestations versées sous conditions de ressources, les pensions minimales, etc".

Article 10 - Protection de la famille, de la mère et de l'enfant

31. Le Code du travail ou tout autre instrument légal contient-il des dispositions réglementant le travail des enfants ? Correspondent-elles aux dispositions des instruments internationaux sur les droits de l'enfant ? Pour ce qui est du paragraphe 158 du rapport, expliquez la contradiction entre l'interdiction de passer un contrat de travail avec des personnes de moins de 16 ans et l'existence d'une réglementation des emplois exercés par les enfants de 14 à 16 ans. Existe-t-il une forme cachée d'exploitation du travail des enfants ?

32. Que fait le Gouvernement pour essayer de prévenir les mariages précoces forcés (c'est-à-dire illégaux) et la violence contre les femmes, notamment la violence familiale ?

33. Donner les raisons de la diminution du nombre des institutions de prise en charge des enfants.

34. Quel est le statut juridique des enfants nés hors mariage ?

35. Quelle a été l'évolution du salaire minimum en termes de pouvoir d'achat entre 1997 et 2000 ?

#### Article 11 - Droit à un niveau de vie suffisant

36. Fournir des données statistiques et des renseignements d'ordre social et démographique au sujet des personnes sans-abri et sans domicile fixe.

37. Comment s'explique la différence des niveaux de pauvreté entre la population citadine et la population rurale, et entre les régions du nord et celles du sud ?

38. Quelles mesures prend le Gouvernement pour réduire le niveau de la pauvreté parmi les groupes ethniques ouzbek et kirghize et harmoniser le niveau de vie de ces groupes avec celui d'autres groupes ethniques ? Y a-t-il eu des violences entre les groupes ethniques ?

#### Article 12 - Droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'il soit possible d'atteindre

39. Donner des renseignements sur l'étendue et les sources du financement du programme public visant à protéger "la santé du pays" dont il est fait mention au paragraphe 193 du rapport.

40. Donner plus d'informations sur les mesures prises par l'État pour lutter contre l'alcoolisme, la toxicomanie, la tuberculose, les maladies sexuellement transmissibles et d'autres maladies infectieuses.

41. Donner des informations sur l'épidémie de VIH/sida, y compris les mesures prises par l'État partie pour prévenir la transmission de la maladie et éliminer les préjugés à l'encontre des personnes séropositives.

#### Articles 13 et 14 - Droit à l'éducation

42. Donner des précisions sur la décentralisation du système éducatif dont il est question au paragraphe 224 du rapport, ainsi que sur les activités des établissements privés d'enseignement supérieur.

43. La réforme du système de formation professionnelle est-elle liée aux changements qui se produisent dans le domaine de la production industrielle et agricole ? Comment les écoles secondaires techniques (plus d'une quarantaine selon le rapport) élaborent-elles leurs programmes techniques ? Pourquoi les écoles professionnelles sont-elles transformées en lycées ?

44. Comment la loi sur l'enseignement général obligatoire est-elle appliquée dans les parties du pays mentionnées au paragraphe 174 du rapport, où plus de la moitié de la population vit dans la pauvreté ?

45. Donner des renseignements sur l'enseignement des droits de l'homme dans les établissements d'enseignement, les organes judiciaires et les forces armées.

Article 15 – Droit de participer à la vie culturelle et de bénéficier du progrès scientifique

46. Donner des informations sur les activités des ONG qui s'occupent de la préservation du patrimoine culturel.

47. Quelle est la part des subventions publiques par rapport aux subventions privées dans le domaine de la recherche scientifique ? Comment et par qui sont établies les priorités en matière de recherche ? Quelles sont les sources du financement privé ?

48. Donner des informations sur les moyens mis en oeuvre pour faciliter l'accès des étudiants, des personnes âgées et des personnes handicapées aux manifestations culturelles.

-----